

MÉMENTO *plus!*

rue du Chêne n°18 6900 Waha

tél. : 084/ 31 36 78 mobile : 0495/ 77 11 93



« Toute connaissance est une réponse à une question »

Gaston BACHELARD

L'équipe éducative, le Pouvoir organisateur et moi-même sommes heureux de vous accueillir pour cette nouvelle étape de la vie scolaire de votre enfant. Nous vous remercions de la confiance placée en notre école et la reconnaissance témoignée.

Dans un souci de collaboration, vous trouverez dans ce Mémento + des informations utiles concernant la vie scolaire à l'école communale de Waha.

En attendant de vous rencontrer au détour d'une classe ou autre lieu, je vous souhaite une agréable année scolaire 2015-2016.

M. Monnoyer, directeur



Table des matières

- ❖ Page 3 : Table des matières
- ❖ Page 4 : Les congés scolaires
- ❖ Pages 5 & 6 : Le calendrier scolaire
- ❖ Pages 7 à 10 : Le R.O.I. et le projet d'établissement
- ❖ Page 11 : Les horaires des cours et les absences
- ❖ Page 12 : Attitude et comportement
- ❖ Page 13 : Les relations « parents-école » - Le C.P.M.S.
- ❖ Page 14 : Les travaux à domicile
- ❖ Page 14 & 15 : Dix conseils pour soutenir votre enfant à domicile
- ❖ Page 16 : L'organisation des repas
- ❖ Page 17: La Charte du Repas
- ❖ Page 18 : Les collations
- ❖ Page 19 : L'accueil extrascolaire
- ❖ Page 20 : Les récréations - Education physique et psychomotricité
- ❖ Page 21 : La natation
- ❖ Page 22 : Le bulletin - Les rencontres parents-école - L'association des parents
- ❖ Page 23 : Le retour à la maison
- ❖ Page 24 & 25 : Le tableau blanc interactif
- ❖ Page 26 : Les assurances
- ❖ Page 27 : Estimation des frais scolaires 2015-2016
- ❖ Page 28 : Les décomptes périodiques
- ❖ Page 29 : Les adresses et n° de téléphones utiles
- ❖ Page 30 : « Espace-Parents-Enfants » - L'Ecole des devoirs
- ❖ Page 31: Académie des beaux-Arts
- ❖ Page 32 : Conservatoire de Musique
- ❖ Page 33 : Les modules « classes »
- ❖ Page 34 : Le site de notre école

Les congés scolaires

Année scolaire 2015-2016

Rentrée scolaire	mardi 1 ^{er} septembre 2015
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 2 novembre au vendredi 6 novembre 2015
Commémoration du 11 novembre	mercredi 11 novembre 2015
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 21 décembre 2015 au vendredi 1 ^{er} janvier 2016
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 8 février au vendredi 12 février 2016
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 28 mars au vendredi 8 avril 2016
Congé	mercredi 4 mai 2016
Congé de l'Ascension	jeudi 5 mai 2016
Congé	vendredi 6 mai 2016
Lundi de Pentecôte	lundi 16 mai 2016
Les vacances d'été débutent le	1 ^{er} juillet 2016

Vendredi 18 décembre 2015: journée pédagogique (école fermée) Les deux autres dates des journées pédagogiques vous seront transmises dès que possible via le journal de classe de l'élève.



LA PRESENCE A L'ECOLE :

L'élève est tenu de participer à tous les cours (y compris la natation) et activités pédagogiques, culturelles, artistiques et sportives. Toute dispense éventuelle ne peut être accordée qu'après demande dûment justifiée. Les changements d'école en cours d'année scolaire ne sont plus autorisés après le 15 septembre, sauf cas particuliers repris au point 3 de l'article 12 du décret du 8 mars 2007.

Les changements d'école en fin d'année scolaire ne sont plus autorisés au sein du cycle (fin de 1^{ère}, 3^{ème} et 5^{ème}), sauf cas repris au point 3 de l'article 12 du décret du 8 mars 2007.

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
Rentrée scolaire : mardi 1er septembre	1	1	1	1
2	2	2	2	2
3	3	3	3	3
4	4	4	4	4
5	5	5	5	5
6	6	6	6	6
7	7	7	7	7
8	8	8	8	8
9	9	9	9	9
10	10	10	10	10
11	11	11	11	11
12	12	12	12	12
13	13	13	13	13
14	14	14	14	14
15	15	15	15	15
16	16	16	16	16
17	17	17	17	17
18	18	18	18	18
19	19	19	19	19
20	20	20	20	20
21	21	21	21	21
22	22	22	22	22
23	23	23	23	23
24	24	24	24	24
25	25	25	25	25
26	26	26	26	26
27	27	27	27	27
28	28	28	28	28
29	29	29	29	29
30	30	30	30	30
	31		31	31

Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1	1	1	1	1
2	2	2	2	2
3	3	3	3	3
4	4	4	4	4
5	5	5	5	5
6	6	6	6	6
7	7	7	7	7
8	8	8	8	8
9	9	9	9	9
10	10	10	10	10
11	11	11	11	11
12	12	12	12	12
13	13	13	13	13
14	14	14	14	14
15	15	15	15	15
16	16	16	16	16
17	17	17	17	17
18	18	18	18	18
19	19	19	19	19
20	20	20	20	20
21	21	21	21	21
22	22	22	22	22
23	23	23	23	23
24	24	24	24	24
25	25	25	25	25
26	26	26	26	26
27	27	27	27	27
28	28	28	28	28
29	29	29	29	29
	30	30	30	30
	31		31	

Le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.)

Le R.O.I. des écoles fondamentales communales de la ville de Marche fait partie d'un document séparé remis lors de l'inscription de votre enfant. En cas de perte, il peut être obtenu sur simple demande. Il est également disponible sur notre site : <http://ecolescommunales.marche.be>

Lors de l'inscription de l'enfant dans notre établissement et chaque année via un formulaire à compléter en début d'année, les parents marquent leur accord de principe sur le contenu de notre règlement d'ordre intérieur et du présent Mémento.

Le projet d'établissement

Le projet d'établissement définit l'objectif prioritaire de notre école : apporter aux enfants des savoirs, des savoir-être, des savoir-faire et des savoir-*devenir* en les rendant autonomes et responsables. Notre école a à cœur d'offrir un milieu de travail convivial.

L'équipe veille d'une manière égale au bien-être et au devenir de tous les enfants quelles que soient leurs origines sociales, culturelles, philosophiques.

Le rôle éducatif de l'école ne peut être que complémentaire à celui des parents.

1. Compétences disciplinaires et transversales

Nous développons les différentes disciplines (français, mathématique, éveil historique, géographique, scientifique et artistique) :

- en menant une pédagogie active, participative, différenciée et interdisciplinaire;
- en veillant à la continuité des apprentissages tout au long du parcours ; scolaire (ex. : outils « Les Alphas » pour la lecture, organisation en cycle, suivi des élèves sur l'ensemble de la scolarité...);

- en pratiquant l'évaluation formative : l'évaluation est intégrée à l'apprentissage afin de mobiliser et de différencier les ressources nécessaires pour aider chaque élève à progresser vers l'atteinte des objectifs fixés ;
- en tenant compte du concept de l'erreur formative : l'erreur est positive, elle fait partie de l'acte d'apprendre, elle doit être analysée et traitée dans une approche différenciée ;
- par la construction fréquente des synthèses par les élèves (lui apprendre à synthétiser, à structurer sa pensée) ;
- par l'utilisation de référentiels de qualité et adaptés (ex. : Eurêka, Leximath, ...).

2. Découverte, production et création

Une place importante est donnée à la découverte, à la création et à la production : ateliers artistiques, ateliers d'écriture (le journal de l'école), les ateliers scientifiques, les journées à thème...

Les centres d'intérêt des enfants sont pris en compte pour un grand nombre d'activités et débouchent sur des moyens d'expression variés.

3. Articulation "pratique" / "théorie"

Par l'observation, la recherche, la manipulation, l'expérimentation ou le jeu, l'enfant évolue continuellement entre la pratique et la théorie. Il est aidé dans son évolution par les affiches dans la classe et les cahiers de vie ou de synthèses qui succèdent aux manipulations d'outils divers.

4. Equilibre travail individuel et collectif

Différentes pratiques pédagogiques sont mises en place pour permettre à chaque enfant de progresser et de développer son autonomie : activités introduites par une situation mobilisatrice (situation « problème » ou défi), mise sur pied de projets adaptés et motivants, alternances entre travaux individuels et collectifs, organisation d'ateliers, de contrats...

5. Obligation de participer aux évaluations externes et à la certification

Nous participons :

- aux évaluations de fin de cycle (2e et 4e années primaires) proposées par la Commission de Travail sur les Evaluations (CTE) ;
- aux évaluations externes (3e et 5e années primaires) proposées par la cellule de pilotage de la Communauté Française ;
- aux épreuves externes certificatives pour l'obtention du Certificat d'Etude de Base (C.E.B.) en fin de 6ème primaire.

6. « Un esprit sain dans un corps sain »

Dès la maternelle, outre les différentes leçons d'éducation physique ou de psychomotricité, l'école met en place différentes actions favorisant un développement corporel harmonieux :

- collations collectives (non obligatoires) et/ou règles de classe pour le choix des collations;
- animations spécifiques sur l'alimentation saine en collaboration avec des personnes extérieures (mutuelles, PSE, cellule communale Santé, ...);
- mise à disposition d'espaces sécurisés et de matériel adéquat pour des récréations et des « après quatre heures » actifs ;
- collaboration avec diverses organisations sportives (clubs sportifs locaux, Adeps, pouvoirs locaux ...).
- participation à de nombreux projets sportifs : « Sport en Marche », journées sportives, « Mon club, mon école », la marche MESA, joggings...

7. Protection de l'environnement, de la nature et développement durable

- animations spécifiques sur l'alimentation saine et sur la protection de l'environnement en collaboration avec des personnes extérieures (IDELUX, service environnement...);
- gestion des déchets et des emballages en pratiquant le tri sélectif ;
- réduction cohérente des déchets ;
- participation à l'action « Marche, commune propre »...

8. Accès aux médias et aux technologies de l'information et de la communication

- Le Journal des Enfants, l'hebdomadaire qui aide les enfants à mieux comprendre le monde, est proposé aux élèves de 5e et 6e années. Ce média est un support qui est traité chaque semaine avec l'enseignant.
- Les élèves et leurs enseignants ont accès à des ordinateurs performants permettant l'initiation à l'outil informatique et au traitement de texte. De plus, des activités sont organisées à partir de logiciels de mathématique et de français permettant aux élèves de s'exercer en autonomie. (ex : Noldus, Formath, ...)
- Dans certaines classes, un tableau interactif est utilisé par la titulaire et les élèves. Cet outil numérique présente de nombreux avantages dans les pratiques pédagogiques.

9. Ouverture sur le milieu de vie de l'école

L'école veille à s'ouvrir sur son environnement proche par l'organisation de divers événements.

L'école favorise également la curiosité, la créativité, l'esprit critique :

- par l'accueil de personnes ressources dans les classes (ex.: un musicien, un maçon, un avocat ...);

- par la mise sur pied d'expositions de réalisations d'enfants suite à des projets de classe ;
- par l'organisation de visites culturelles et éducatives (ex.: caserne des pompiers, camp militaire, sites remarquables, musées, maison communale, théâtre, War Muséum ...);
- par l'organisation de classes extérieures* : par exemple, les classes de ville pour les élèves du cycle 8/10, les classes de neige pour les élèves de 6ème année...
- ...

10. Education à la Citoyenneté

L'école a conscience qu'elle prépare l'enfant à devenir un citoyen responsable. Elle veille à l'y sensibiliser : commémorations diverses (Armistice, Marche du Souvenir), opérations de solidarité (Marche sur Marche, Télévie, ...), respect des personnes, du matériel et de l'environnement (charte de classe, charte de réfectoire, diminution et tri des déchets), conseil de classe, formation M.E.G.A. (si proposée), travail avec le centre de santé (hygiène dentaire, poux...), collaboration étroite avec le centre P.M.S...

11. L'art s'invite dans notre école

Différentes initiatives sont proposées durant l'année scolaire. Ces activités tentent d'éveiller la curiosité, la créativité et l'esprit critique de l'enfant et lui permettent de s'ouvrir sur son milieu de vie.

- Le projet permet de créer des liens entre l'enfant et le monde artistique et donc d'initier des élèves à une pratique culturelle.
- L'élève s'approprie des langages, des moyens d'expression et des techniques d'exécution pour s'exprimer et ce, dans les domaines tactile, plastique, musical et corporel.
- L'élève prend une part active à l'élaboration et à la réalisation d'un projet pour promouvoir la justice, la solidarité, le sens des responsabilités vis-à-vis des autres, de l'environnement et du patrimoine.

En 2015-2016, c'est l'Art de la parole qui sera abordé dans les classes primaires en collaboration avec deux personnes du monde théâtral.



Horaire des cours et absences

Les cours se donnent de 08h30 à 12h10 et de 13h30 à 15h30 ; le mercredi, les cours se terminent à 12h10. Il est souhaitable que les enfants arrivent 5 minutes avant l'heure de la rentrée. Par ailleurs, il est demandé que la reprise des enfants ne se fasse pas avant l'heure de sortie (même en maternelle), cela pour éviter la désorganisation provoquée pour tous.

Remarques :

- Lors de la première sonnerie, les enfants se rangent obligatoirement à l'endroit prévu pour leur classe (points tracés au sol). Nous demandons aux parents de ne pas accompagner les enfants jusqu'à leur rang et de n'interpeller l'enseignant qu'en cas d'absolue nécessité.
- Pour rappel, les parents présents dans la cour sont responsables de leur(s) enfant(s).



<u>JUSTIFICATIF D'ABSENCE</u>		N°
<p>Je soussigné(e), Nom : Prénom : Adresse : personne responsable de l'élève</p> <p>Nom : Prénom : Classe :</p> <p>vous prie d'excuser mon enfant pour l'absence du au/20.....</p> <p>MOTIF à rentrer à l'école dans les délais légaux (à cocher ou compléter)</p> <p><input type="checkbox"/> maladie de l'enfant <u>uniquement</u> avec un certificat médical joint</p> <p><input type="checkbox"/> décès dans la famille</p> <p><input type="checkbox"/> convocation par une autorité publique (attestation jointe)</p> <p><input type="checkbox"/> autre motif à expliciter ci-contre</p> <p>Date :/...../20..... Signature</p> <p>Fax école :</p>	<p style="text-align: center;"><i>Emplacement réservé au certificat médical ou à l'explication du motif de l'absence</i></p> <hr/> <p style="text-align: center;">Seront considérées comme <u>NON JUSTIFIÉES</u> les absences</p> <p style="text-align: center;"><i>pour convenance personnelle dues à l'anticipation ou à la prolongation de congés officiels</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Conformément aux circulaires le lui imposant, la Direction se doit d'avertir le Service de l'Obligation scolaire des absences non justifiées.</i></p>	
Cadre réservé à la Direction		
Motif accepté : OUI - NON Notation : e - m - d - c - m' -		

Une arrivée à l'heure est nécessaire pour une bonne organisation des activités: tout retard devra être justifié au même titre que les absences. En cas de retard systématique, les parents seront convoqués par la direction.

Pour les absences d'un à trois jours au plus, les parents doivent remettre une justification écrite au plus tard dès le retour de l'élève à l'école. Il est recommandé, dans ce cas, d'utiliser le document « Justificatif d'absence ».

Pour les absences de quatre jours ou plus, la rentrée d'un certificat médical est obligatoire.

Attitude et comportement

« Quiconque fréquente l'école doit pouvoir s'épanouir et se construire sans craindre pour sa santé et son intégrité physique, psychologique et morale. »

Un règlement vise à organiser de manière harmonieuse la vie dans la classe et dans l'école. Si une sanction est appliquée (voir R.O.I. article 7), elle le sera en rapport direct avec la faute commise. Le but n'est pas de punir mais d'aider l'enfant dans son apprentissage de la vie en société en lui apportant une piste pour un changement.

Voici quelques recommandations issues de notre R.O.I. :

- En toutes circonstances, chacun aura une tenue, une attitude et un langage respectueux et sera ponctuel.
- Chacun veillera à respecter le matériel, les locaux et les abords de l'établissement scolaire et à se conformer aux règlements spécifiques de tous les endroits fréquentés dans le cadre scolaire ou parascolaire élaborés par l'école (ex : piscine, bibliothèque, ...).
- Tout dommage causé sciemment sera réparé aux frais de l'auteur.
- Aucun enfant n'est autorisé à se rendre en classe après les heures de cours pour reprendre ce qu'il y aurait oublié.
- Les objets de valeur (ex : bijoux) ainsi que les jeux avec lesquels les enfants viennent à l'école sont sous la responsabilité des parents.
- Il est interdit d'apporter à l'école : des ballons de cuir, des balles de tennis, des balles magiques, GSM *, MP3, jeux électroniques ainsi que les jeux incitant à la violence.
- L'école rappelle que la Loi interdit, par l'intermédiaire d'un écrit, site internet quelconque ou tout autre moyen de communication (blog, GSM, réseaux sociaux,...), de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers, entre autres, au moyen d'images ou de propos dénigrants.

*sauf autorisation préalable de la direction pour des raisons exceptionnelles.

Certains faits graves (tout acte de violence porté intentionnellement à un élève ou à un membre du personnel de l'établissement et qui vise à atteindre l'intégrité physique et morale de l'autre personne.) peuvent aller jusqu'à une exclusion définitive (articles 81 et 89 du décret du 24/07/97).

Les relations parents-école

Afin d'optimiser l'éducation et l'instruction que les enfants reçoivent à l'école, il importe que les parents secondent effectivement le personnel et que, par leurs actes, ils créent autour du personnel de l'équipe éducative une atmosphère de respect et de collaboration réelle et sincère.

Il est demandé aux parents:

- de veiller à ce que les enfants se conforment strictement au règlement de l'école;
- de veiller à ce que leurs enfants se présentent à l'école dans une tenue correcte;
- de veiller au respect strict de l'horaire scolaire;
- de veiller à ce que leurs enfants soient en possession de tout ce dont ils ont besoin pour toute la journée: matériel scolaire, collations, boissons, équipement sportif...
- de signer le journal de classe, de vérifier les devoirs, de (faire) ranger le cartable...
- de signer les bulletins et les remettre rapidement à l'enseignant;
- de respecter la date de rentrée des documents et des comptes;
- d'user de fair-play à la sortie de l'école;
- d'aider l'enfant à se remettre en ordre après une absence;
- d'inscrire le nom de l'enfant sur son matériel et ses vêtements;
- de rencontrer l'enseignant dès qu'une situation pose problème;
- de s'adresser à la direction pour régler toute situation conflictuelle.

Aucun parent n'est habilité à intervenir vis-à-vis d'un enfant qui n'est pas le sien. Si une situation conflictuelle surgit, elle sera résolue avec l'aide soit du titulaire et /ou de la direction.

Centre Psycho Médico Social (CPMS)

Le Centre P.M.S. de Marche-en-Famenne s'efforce de suivre les enfants tout au long de leur scolarité, en collaboration avec la famille et les enseignants. Des tests sont réalisés par des psychopédagogues du centre pour évaluer, donner des avis et des conseils sur le parcours scolaire de l'élève. Ils peuvent faire l'objet d'une demande spécifique des parents ou de l'enseignant au vu d'un problème particulier.

Contact : Mme André (directrice), rue Erène, 1 à 6900 Marche-en-Famenne - 084/32 06 80

Les travaux à domicile

« Les travaux à domicile doivent être adaptés au niveau d'enseignement. Ils doivent toujours pouvoir être réalisés sans l'aide d'un adulte. (...) »

(Décret « Missions de l'école » du 24 juillet 1997 - article 78, § 4)

Après de nombreux débats, un décret édicté par la Communauté française précise les règles qui régissent les devoirs à domicile. Ce décret est tout à fait conforme à ce que nous avons toujours prôné. Nous rappelons donc que les petites tâches qui sont proposées aux enfants visent essentiellement à leur apprendre l'autonomie. Surtout chez les plus grands, l'ensemble du travail d'une semaine peut être proposé dès le lundi -et même être programmé sur plusieurs semaines. Cette façon de faire apprendra à l'enfant à organiser son travail et à gérer son temps.

Remarques :

- Les devoirs à domicile sont proposés de telle sorte que les jours de congé restent des jours de détente.
- Les études encadrées* ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h30.
- Il est indispensable que les parents vérifient, chaque soir, la qualité du travail effectué. Tout n'est pas nécessairement terminé à l'étude.

* Les études encadrées sont proposées selon les disponibilités du personnel.

Dix conseils pour soutenir votre enfant à domicile

1. **Laissez-le décompresser.** Lorsque vous rentrez à la maison, vous vous accordez une pause, en lisant le journal par exemple. « Il doit en aller de même avec l'enfant qui a besoin de digérer toutes les informations qu'il a reçues à l'école, estime Michèle Christophe de l'Association Française Dolto. Pour souffler, rien de tel qu'une collation saine suivie d'une récréation pour se défouler et décompresser ». Il n'en sera que mieux disposé pour attaquer ses devoirs.
2. **Ne vous substituez pas à lui.** La meilleure façon d'aider votre enfant à accomplir ses devoirs, c'est de renoncer à les faire à sa place. Ne lui donnez pas les bonnes réponses. Ne corrigez pas ses fautes. « Se substituer à son enfant, c'est aller à l'encontre du sens du devoir: servir de reflet de l'apprentissage, considère Bernard Hubien de l'UFAPEC. Vous risquez d'empêcher le professeur de savoir si votre enfant a vraiment compris la matière. »

3. **Lâchez prise.** Vous culpabilisez et vous stressez car vous ne parvenez pas à suivre ses devoirs, faute de temps ou de connaissances des matières? « *Lâchez prise et ne vous focalisez pas sur les résultats scolaires, sauf en cas de problèmes, conseille Michèle Christophe. Vous ne pouvez pas faire le bonheur de votre enfant à sa place, ni l'école à la place des professeurs.* »
4. **Encouragez-le.** Il ne s'agit pas non plus de snober les devoirs de l'enfant. « *Prêtez-lui la plus grande attention lorsqu'il vous parle de ses travaux et de ses acquis, insiste Michèle Christophe. Et encouragez-le à travailler positivement, pour apprendre et développer son intelligence.* »
5. **Fixez-lui un cadre.** Il s'agit par ailleurs de s'assurer que l'enfant effectue bien ses devoirs et n'est pas en train de rêvasser devant ses cahiers. Il doit comprendre qu'il y a un temps pour le travail à domicile et un autre pour se délasser.
6. **Aménagez-lui un espace.** « *Il est indispensable que l'enfant dispose d'un endroit calme pour se concentrer et pour s'approprier les savoirs qu'il a reçus en classe* », souligne Bernard Hubien.
7. **Respectez son intimité.** « *Si les parents se montrent trop intrusifs dans le lieu d'étude de l'enfant, ils risquent de le décourager* », prévient Michèle Christophe.
8. **Observez son comportement.** Votre enfant traîne la patte, dort beaucoup, mange peu? C'est peut-être le signe d'un burn-out scolaire. Celui-ci trouve potentiellement son origine dans des devoirs trop lourds.
9. **Parlez avec son prof.** Si vous estimez que les devoirs de votre enfant prennent trop de temps et de place, au détriment des autres facettes de sa vie, n'hésitez pas à entamer un dialogue constructif avec son professeur.



L'organisation des repas

Plusieurs services pour les repas chauds et les repas « tartines » sont organisés dans différents locaux afin de répartir au mieux les élèves et de garantir un climat serein. Si vous le souhaitez, votre enfant peut recevoir un repas complet ou un potage.

Modalités :

- Acheter les tickets à l'avance, **le lundi matin** de 7h15 à 8h30 auprès de l'accueillante ou de la direction au prix unitaire de **3,10 €** pour les enfants de primaire et de **2,60 €** pour les enfants de maternelle.
- Le ticket « potage » est proposé au prix de **0,50 cents**.
- Noter au bic les nom et prénom de l'enfant au verso de chacun de ces tickets (pour éviter vols et autres mauvais usages).

Le jour où votre enfant désire prendre un repas complet, il suffira que l'élève transmette le ticket à Mme Fabienne lors de son passage vers 8h30 dans la classe.

Remarques :

- ❖ A partir de ce 1er septembre 2015, tous les enfants de la section maternelle et les enfants du primaire qui mangent un repas complet se rendront dans le « nouveau » réfectoire (capacité d'accueil : +-95 places)
- ❖ Dans un souci de donner de saines habitudes aux enfants, la seule boisson proposée sera l'eau.
- ❖ Il est bien évident qu'il n'est pas possible de réchauffer les plats cuisinés que les enfants auraient amenés de chez eux.
- ❖ Nous demandons, par souci écologique, de privilégier des emballages réutilisables: une boîte hermétique est aussi plus efficace qu'une feuille d'aluminium dans un sac plastique.
- ❖ Les élèves s'engagent à respecter la Charte du Repas : voir page 17.
- ❖ A la demande du personnel, des enfants peuvent être amenés à apporter une aide au service et/ou pour débarrasser les tables.

Rappelons que cette organisation des repas est un service. Qui plus est, ce temps doit être fait de calme et de détente. Dès lors, nous ne pourrions tolérer qu'il soit perturbé. Tout enfant qui aura encouru deux avertissements (via une carte de comportement transmise par la direction), se verra interdire la possibilité de rester à midi avec ses camarades.

La Charte du Repas



 <p>Je me rends aux toilettes <u>avant</u> le repas.</p>	 <p>Je m'assieds dans le calme.</p>	 <p>Je mange proprement.</p>
 <p>Je suis poli(e).</p>	 <p>Je mange* un peu de tout.</p> <p><small>*Il est important de goûter tous les aliments...</small></p>	 <p>Je ne joue pas avec la nourriture !</p>
 <p>Je respecte la propreté des lieux.</p>	 <p>Je reste assis.</p>	 <p>Je lève la main pour appeler un adulte.</p>
 <p>Je parle calmement.</p>	 <p>J'attends le signal avant de me lever et quitter la table.</p>	 <p>Je me déplace dans le calme.</p>

Cette charte peut être modifiée ou complétée à tout moment durant l'année scolaire.

Les collations

De manière à rendre les enfants de plus en plus attentifs à leur propre santé et à la qualité de leur environnement et afin de les amener à devenir des citoyens responsables, les équipes éducatives de toutes nos écoles communales ont décidé de mettre en place différents projets en matière de collations et de gestion des déchets. Il appartient aux enseignants d'expliquer aux enfants les raisons de ces différentes mesures qui visent uniquement leur bien-être actuel et futur.

Aussi, dans nos écoles:

- La boisson se trouvera dans une bouteille ou une gourde (pas de berlingot ou de canette).
- Chaque enfant pourra aussi disposer d'un gobelet pour boire de l'eau du robinet.
- La collation se trouvera idéalement dans une boîte à tartines.
- Les déchets périssables seront valorisés via le compost de l'école.
- Des règles de classe (ex.: le jour du fruit, le jour des tartines et céréales, le jour sans chocolat...) sont instaurées afin de valoriser la collation saine.
- Dans certaines classes, des collations collectives (non obligatoires) sont prévues par les institutrices.
- Il n'y a **pas de collation au moment de la récréation de l'après-midi.**

De manière générale, chaque enseignant gère cette séance de collations en fonction des horaires et de l'organisation des cours. Il est donc seul responsable de ce temps.

Semaine de la santé

Les élèves de l'école ont participé à la semaine de la santé. Durant celle-ci, ils ont privilégié le sport, la marche, les repas sains... Il était même demandé aux élèves d'essayer de venir à l'école à pied ou à vélo. Chaque classe a également découvert une leçon.

En 1^e et 2^e années, les enfants ont appris une poésie « Vivre sa santé » de M. Leleu.

En 3^e année, les élèves ont découvert plusieurs noms de fruits et de légumes et ont ensuite réalisé une compote aux pommes.

Les élèves de 4^e année ont réalisé une leçon sur les dents.

En 6^e, les élèves ont décidé de fixer des « jours collations » : lundi, un biscuit – mercredi, un fruit et jeudi, un produit laitier.

Les élèves de 5^e année ont réalisé un jeu sur le thème de l'eau qui a été présenté au centre culturel pour Viasano. Ce jeu a été sélectionné pour être présenté au congrès international de la santé à Bruxelles.

Du côté des maternelles, les institutrices ont décidé de travailler en collaboration. Les enfants avaient l'occasion de participer à différents ateliers :

- Dans la classe de madame Françoise, ils ont eu l'occasion de goûter des fruits et des légumes.
- Dans la classe de madame Michelle, ils ont réalisé « Un bonhomme santé » à partir de découpages.
- Dans la classe de madame Florence, ils ont préparé de la compote de pommes. Ces pommes avaient été apportées par Olivia. La compote a ensuite été distribuée comme collation collective.



Jeroen, Eva, Kylian

L'accueil extrascolaire*

Il est destiné aux enfants des sections maternelles et primaires et est organisé **de 7h15 à 8h00 et de 15h30 à 18h00** tous les jours de la semaine excepté le mercredi*.

Le tarif de la garderie est de **0,25€** par quart d'heure.

Le paiement se fait par virement bancaire: chaque début de mois, les parents concernés recevront une facture détaillée reprenant les moments durant lesquels l'enfant est resté à l'accueil et le montant total à payer.

Remarques:

- Au moment de la rentrée en classe, en primaire, il n'est pas souhaitable que les parents accompagnent leur enfant.
- A la sortie des cours, les parents attendent les enfants à l'extérieur des bâtiments de l'école, dans la cour de récréation.
- Les parents penseront à prévoir une collation pour le goûter.
- Des études encadrées sont proposées les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h30 : voir rubrique « Les travaux à domicile » page 14.
- De 16h00 à 17h00, les mardis, sont organisés gratuitement des séances d'initiation au Jujutsu (projet « mon Club, mon école » - sous réserve de l'acceptation du projet par FWB)



*Le mercredi, il n'y a pas de garderie organisée au sein de l'école. Les parents sont invités à reprendre leur enfant à 12h30 au plus tard. Néanmoins, un service (transport et accompagnement) existe afin de permettre aux enfants concernés de rejoindre l'espace Parents-Enfants. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la direction ou le Service de la Coordination Enfance- Jeunesse au 084/32.69.90.

Les récréations

Nous pensons qu'il est essentiel que tous les enfants soient à l'extérieur durant les récréations. De légères intempéries ne sauraient motiver le maintien des enfants à l'intérieur. Ceux-ci sont en effet censés être habillés de façon à les affronter sans problème.

- Les élèves qui sont munis d'un certificat médical ou qui présentent des signes évidents de maladie seront invités à rester à l'intérieur à condition de respecter les règles de discipline.
- Dans la cour, seuls les balles en mousse sont autorisées afin d'éviter les incidents. Les ballons en plastique sont acceptés dans la cour dit de « La Goflette ». Les ballons en cuir sont tout bonnement interdits : le risque de casser une vitre est bien réel.
- Les jeux ludiques (billes, cordes à sauter, ...) sont acceptés s'ils n'entravent pas le bon déroulement des récréations.

Dans tous les cas, si l'enfant ne peut se rendre à l'extérieur, vous devez avertir vous-même l'enseignant par écrit. Si cela doit durer plusieurs jours, un certificat médical est exigé afin de limiter les abus.

Education physique et psychomotricité

Chaque semaine, les élèves de primaire assistent à deux périodes de 50 minutes d'éducation physique. *Les enfants de la section maternelle, eux, ont deux périodes de psychomotricité données par une psychomotricienne.*

Nous insistons fortement pour que tous les enfants de la section primaire soient équipés de la tenue de gymnastique réglementaire, à savoir un tee-shirt, un short, des chaussures de sport



Pour des raisons d'hygiène et de salubrité, **il n'est pas permis que vos enfants soient équipés de leur tenue de gym pour venir à l'école le matin.** La tenue de sport se trouvera dans un sac pratique et solide. Le prénom et le nom de l'enfant seront inscrits sur tous les objets qui lui appartiennent.

Le cours d'éducation se déroule dans la salle polyvalente pour les plus jeunes et au centre sportif de Marche-en-Famenne ou d'Aye pour les élèves de 5e et 6e années primaires.

Natation

Le cours de natation s'inscrit dans le cadre du cours d'éducation physique. Il représente un module de 8 à 10 séances d'environ 40 minutes. Les horaires seront communiqués via le journal de classe de votre enfant.

Tarif demandé aux parents pour la séance de natation : **2,5 €/séance**. Le paiement se fait soit en une fois ou par séance. L'argent est remis à l'enseignant de votre enfant, au plus tard, le jour de la séance.

Faisons en sorte que les enfants ne manquent ce cours que pour des raisons vraiment sérieuses. Il y va de leurs apprentissages et de leur développement, mais également et surtout de leur santé. **Nous rappelons qu'en primaire, la législation sur l'obligation scolaire impose que chaque enfant participe à toutes les activités et qu'il n'en soit dispensé que sur foi d'un certificat médical.**

Les enfants ne se rendant pas au cours de natation resteront à l'école et seront répartis dans l'une ou l'autre classe avec du travail à effectuer.



Le bulletin

Le bulletin (en primaire) est un outil de communication entre l'enseignant, l'élève et ses parents. Il comprend le travail journalier ainsi que les notes obtenues lors des évaluations récapitulatives de tout ou partie du programme des études.

L'enseignant a pris soin d'en expliquer le mode de fonctionnement lors de la réunion de septembre.

Les élèves de la section primaire reçoivent 4 bulletins durant l'année scolaire: fin octobre, fin décembre, en avril et en juin.

Les rencontres parents-école

Des réunions de parents ont lieu 3 fois par an : la première réunion est collective et se tient au début de l'année scolaire. Elle vise à informer les parents de la pratique de classe du titulaire et permet un premier échange parents - titulaire - direction.

Les deux réunions suivantes sont individuelles (en décembre et en juin). Elles permettent à chaque parent de prendre connaissance du comportement de leur enfant en classe, ainsi que du travail mis en œuvre.

Les parents peuvent solliciter une rencontre avec la direction, le titulaire ou un autre enseignant par téléphone (0495/77.11.93) ou par écrit par le biais du journal de classe.

L'association des parents

Une association de parents (AP) regroupe des parents dont les enfants fréquentent la même école. Elle a pour but de collaborer avec les autres membres de la communauté éducative dans un esprit constructif et de participer à l'amélioration de la qualité de vie de tous à l'école, notamment au travers d'un dialogue permanent.

L'AP suscite la participation de tous les parents de l'école, récolte leurs avis et fait circuler l'information (Internet: [exemples d'activités pour les AP](#)). Elle représente l'ensemble des parents de l'école et traite principalement de situations collectives.

Un panneau d'affichage situé dans le couloir de l'école est à la disposition de l'association: toutes les informations et projets à destination de tous les parents de l'école y sont affichés.

Le retour à la maison

En maternelle et en primaire, les enfants sont censés retourner avec un parent.

À 15h40, (excepté les mercredis) les élèves dont les parents ne sont pas arrivés sont automatiquement dirigés vers l'accueil extra-scolaire.

En primaire, les enfants qui habitent à proximité de l'école peuvent retourner chez eux seuls. Dans ce cas, il vous faut le signaler impérativement par écrit dans le journal de classe ou via un formulaire d'autorisation disponible auprès de la direction.

Rappel : le mercredi, les parents sont priés de venir reprendre leur(s) enfant(s) au plus tard à 12h30.

Le tableau interactif

De plus en plus populaire auprès des enseignants et des élèves, le tableau blanc interactif (TBI) donne un nouveau souffle à notre enseignement et révolutionne nos pratiques pédagogiques. A ce jour, notre établissement scolaire dispose de 4 tableaux interactifs.



Le tableau blanc interactif (TBI) présente de nombreux avantages:

- *la présentation claire des consignes de travail ;*
- *la consultation de sites Internet, d'images liées à une thématique abordée en classe;*
- *la projection et la correction en groupe directement au tableau en inscrivant les réponses attendues exactement aux bons endroits ;*
- *la connaissance instantanée du niveau de compréhension du groupe en ayant recours aux boîtiers « Activote »;*
- *la sauvegarde des synthèses produites et leur impression;*
- *une interface visuelle très agréable, claire, et motivante;*
- *l'usage avec les élèves de sites Internet interactifs comme Pepit.be, Gomaths...*

L'équipe éducative se réunit régulièrement afin de garantir la cohérence dans la continuité des apprentissages et d'intégrer au mieux cet outil dans une pédagogie globale. Des formations continuées sont aussi proposées.

Vidéo de présentation réalisée par la RTBF: <http://www.youtube.com/watch?v=fiYzEGx3IRE>



Assurances

Tous les élèves régulièrement inscrits sont assurés pour toutes les activités scolaires : récréations, sorties, classes de dépaysement, compétitions sportives, lors du trajet le plus direct vers l'école...

Réclamez (si on ne vous le remet pas directement) le formulaire de déclaration d'accident. Ce formulaire est constitué de quatre pages.

Voici la procédure :

1. Faire compléter le volet médical de la déclaration par le médecin (le certificat médical peut aussi y être collé ou agrafé).
→ 4^e page : point C.
2. Compléter vos données personnelles (identité de la victime et identité du représentant légal de l'élève).
→ 1^{ère} page : points 2 - 3
3. Coller une vignette de la mutualité sous l'intitulé « IMPORTANT ».
→ 3^e page
4. Vérifier que la déclaration a été signée et datée par vous-même (le parent ou le représentant légal de l'élève).
→ 3^e page
5. Remettre la déclaration à un des enseignants de l'école ou à la direction (ou la déposer dans la boîte aux lettres située près du bureau du directeur) dans les plus brefs délais. L'école se charge elle-même de faire parvenir la déclaration chez Ethias.

Dans les jours qui suivent (2 à 3 semaines) la direction de l'école vous transmettra un courrier reprenant un numéro de dossier ainsi que les coordonnées de la personne de chez Ethias qui le gérera.

Pour rappel, vous payez tous les frais liés à l'accident, vous vous faites rembourser par la mutuelle et l'assurance paiera le restant sur base des différentes notes que vous lui enverrez accompagnées du numéro de dossier et d'un numéro de compte. Nous vous invitons donc à introduire vous-mêmes cette demande de remboursement. Par sécurité, faites toujours une copie des documents que vous envoyez.

- *L'école ne saurait aucunement être tenue pour responsable des dégâts qui pourraient être occasionnés aux vêtements. Il n'y a donc pas d'intervention de l'assurance pour des vêtements abîmés ou souillés.*
- *Une intervention peut être demandée pour les lunettes.*

Estimation des frais scolaires 2015-2016

Conformément aux prescrits légaux, l'école communique ici une estimation du montant des frais qui seront réclamés lors de cette année scolaire. Attention : comme stipulé dans la circulaire, cette estimation ne concerne pas les activités et périodes de l'extrascolaire.

1. Frais que l'école réclamera (en lien avec le projet pédagogique) :

Natation	⇒ 2,50 € /séance (10 séances max. sont prévues)
Activités sportives	⇒ 3 à 5 € par journée sportive (2 initiatives max. /année scolaire)
Activités culturelles	⇒ 3 à 5 € pour l'activité « cinéma » et/ou « théâtre » (3 initiatives max. /année scolaire) ⇒ 15 à 20 € pour l'excursion pédagogique de fin d'année (2 initiatives max. /année scolaire)
Activités extérieures, classes de dépaysement	⇒ <u>Classes de neige</u> en mars 2016 en Italie pour les élèves de 6 ^e primaire (taux de participation <90%) : 520 € avec possibilité d'étalements. ⇒ <u>Classes de ville</u> en 2016-2017 à Bruxelles pour les élèves de 3 ^e et 4 ^e années primaires : un acompte de 50 euros sera demandé aux parents des élèves de 2 ^e et 3 ^e année lors du 1 ^{er} trimestre 2016.

2. Frais que l'école proposera sans imposer :

Abonnements à caractère pédagogique	Le Journal des enfants en 5 ^e et 6 ^e primaire – Revues Averbode
Activités facultatives : la vente de billets de tombola, de calendriers, de stylos à bille, de porte-clés, les photos de classe...	...

3. Les frais que l'école ne vous demandera jamais :

<ul style="list-style-type: none"> - Minerval - Frais de fonctionnement et d'encadrement - Achats de manuels - Achat du journal de classe, frais liés aux diplômes, bulletins scolaires - Photocopies - Prêt de livres scolaires - ...

Les décomptes périodiques

Le décompte périodique est un document écrit reprenant, par élève et pour la période couverte, l'ensemble des frais réclamés, leurs montants, leurs objets et le caractère obligatoire ou facultatif de ceux-ci et mentionne les modalités et les éventuelles facilités de paiement.

Durant l'année scolaire, trois décomptes vous seront transmis par le biais de votre enfant :

- 1er décompte : le 18 décembre (décomptes du 01/09/15 au 18/12/15)
- 2e décompte : le 11 avril (décomptes du 18/12/16 au 31/03/16)
- 3e décompte : le 30 juin (décomptes du 01/04/16 au 30/06/16)

Remarques:

- Pour les familles, ce système favorise l'information et la clarification des frais réclamés par l'école.
- Ces décomptes ne tiennent compte que des frais scolaires et ne doivent donc pas reprendre les frais liés aux activités extrascolaires.
- La liste de matériel scolaire remise en fin d'année scolaire pour la rentrée de septembre reprend le matériel avec lequel votre enfant va travailler. Ces achats ne sont pas imposés mais souhaitables. Le matériel peut (doit?) être simple et bon marché, solide et durable permettant sa réutilisation pendant plusieurs années. De plus, dans chaque classe, nous disposons de ressources communes : tubes de colle, paires de ciseaux, crayons, marqueurs... Des dictionnaires et autres référentiels sont à disposition des élèves en classe. Nous utilisons au maximum les feuilles en recto-verso. Le journal de classe, manuels scolaires et photocopies sont, bien entendu, à la charge de l'école.

Rencontrer la direction

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 à 10h10	Implantation d'Aye	Implantation de Waha	Implantation d'Aye	Implantation de Waha	Implantation d'Aye
10h30 à 12h10	Implantation de Waha	Implantation de Waha	Implantation de Waha	Implantation de Waha	Implantation d'Aye
	Collège de directions				
13h30 à 16h30+	Implantation de Waha	Implantation d'Aye		Implantation d'Aye	Implantation de Waha

Adresses et n° de téléphone utiles



Ecole d'Aye Rue des Sarts, 2 6900 Aye Courriel: ecole.aye@marche.be	084/ 31 36 81
Ecole de Waha Rue du Chêne, 18 6900 Waha Courriel: ecole.waha@marche.be	084/ 31 36 78
Directeur Monsieur Bernard Monnoyer Mail : bernard.monnoyer@marche.be	0495/ 77 11 93
Echevin de l'enseignement M. Nicolas Grégoire Mail : nicolas.gregoire@marche.be	0496/ 72 41 94
Ethias assurances Rue des Croisiers, 24 4000 Liège	04/ 220 31 11
Centre Culturel et Sportif Chaussée de l'Ourthe, 74 6900 Marche-en-Famenne	084/ 32 00 94
Centre de Santé Provincial Rue Erène, 1 6900 Marche-en-Famenne	084/ 32 06 70
Centre Psycho Médico Social Libre Rue Erène, 1 6900 Marche-en-Famenne	084/ 32 06 80
Espace Parents-Enfants Rue Victor Libert, 36E 6900 Marche-en-Famenne	084/ 32 69 85

L'asbl Espace Parent-Enfants

36E, Rue Victor Libert à 6900 Marche
084/32 69 85 - 90 - 86 084/32 69 89
epe@marche.be

L'asbl « Espaces Parents-Enfants », c'est une équipe d'animateurs professionnels qui propose un accueil extrascolaire où l'enfant de 3 à 12 ans peut s'amuser, se divertir et se défouler tout en apprenant dans un espace qui ne ressemble en rien à l'école et dont la variété des activités est adaptée à ses besoins : ateliers, grands jeux, excursions, découvertes, projets, expression,...

Quand et Où ?

De septembre à juin tous les mercredis de 12h à 18h, durant les congés et vacances scolaires de 7h30 à 17h30 et lors des journées pédagogiques (si demande faite au minimum une semaine à l'avance et si suffisamment d'enfants) de 7h15 à 18h.

Lieu d'activité principal : complexe Saint-François à Marche.

Combien ?

- Mercredi après-midi : 5 € le 1^{er} enfant, 3 € le second et 2 € les suivants (possibilité d'abonnement).
- Congé (journée entière) : 7 € le 1^{er} enfant, 4 € le second et 2 € les suivants.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service de la Coordination Education-Enfance au 084/32.69.85 ou 90.

École des devoirs

Une école de devoirs, c'est avant tout un lieu de vie, d'accueil, d'écoute, de soutien et de convivialité. En partenariat avec les parents, les écoles et les nombreux acteurs de l'éducation, le coordinateur de l'école de devoirs et les bénévoles accueilleront les enfants pour leur proposer :

- des ateliers pour accompagner et soutenir la scolarité de votre enfant
- des activités culturelles, ludiques, sportives et citoyennes
- des moments de temps libres

Quand et Où ?

- D'octobre à juin (hors congés) le lundi, le mardi et le jeudi de 15h30 à 17h30 pour les activités de soutien scolaire.

- Le vendredi de 15h30 à 17h30 pour les animations culturelles, ludiques, sportives ou citoyennes.

- Local du Patro, Place du Baty à 6900 Aye
- Complexe Saint-François, rue Victor Libert 36E à 6900 Marche
- Maison des Jeunes, Place Capitaine Mostenne à 6900 On

Combien ?

0,50€ la séance

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service de la Coordination Education-Enfance au 084/32.69.86 ou 90.

Académie des Beaux-Arts

<https://www.marche.be/culture/commerce-entreprise/academie-des-beaux-arts/>

 : 084 32 69 40

 : beaux.arts@marche.be

 : <http://www.beauxarts-arlon.net>

Direction : Mme HENROT Véronique et secrétariat : M. DELFERIERE
Jacques

 : beauxartsarlon@skynet.be

Ateliers peinture / dessin / gravure / céramique.

Ateliers pluridisciplinaires pour enfants et adolescents.

En fin d'année, au mois de juin, portes ouvertes et exposition des travaux des élèves (renseignement au secrétariat pour dates et horaire d'ouverture).

Enseignement officiel dispensé par des professeurs diplômés.

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

Conservatoire de musique



<https://www.marche.be/culture/commerce-entreprise/conservatoire-de-musique/>

 : 084 32 69 96

 : 0495 87 47 58

 : 084 32 69 95

 : conservatoire@marche.be

Monsieur FRANCO Bernard
Conservatoire de Marche-en-Famenne
(Antenne du Conservatoire de Ciney)
Musique, danse et arts de la parole

Retrouvez les informations et actualités du Conservatoire en cliquant sur ce lien: [Conservatoire](#)

Année académique 2014 – 2015

Disciplines enseignées :

Domaine de la Musique : initiation musicale - formation musicale – chant d'ensemble
harmonie - histoire de la musique - musique de chambre

Disciplines instrumentales : alto – chant - clarinette – flûte – guitare – orgue – percussions
et vocale piano - saxophone – trombone – trompette – violon – violoncelle

Domaine de la Danse : danse classique

Domaine des Arts ateliers d'applications créatives
de la Parole et du Théâtre : déclamation – diction-éloquence

Les modules « classes »

Au 1^{er} septembre 2015, les élèves de 3^e et 4^e années aménageront dans un nouvel espace scolaire : deux modules de 54 m², équipés comme il se doit, accueilleront les deux groupes. Ces locaux sont disposés sur la cour de la Goflette. Ce supplément d'espace nous permet de retrouver un réfectoire conforme et un local pour nos activités de remédiation.



Au niveau de la sécurité, des lignes au sol délimiteront les zones « piétonnes ».

Il est demandé aux automobilistes de faire preuve de la plus grande prudence lorsqu'ils se garent dans cette cour pour déposer ou reprendre leur(s) enfant(s).

Le site de notre école

Marche en Famenne
les écoles communales

Aye Waha Hologne Humain On Hargimont

Portail des écoles communales

L'ACTU À LA UNE

PORTAIL
Marche sur Marche : les six écoles se mobilisent.
La marche a permis de récolter 4.030 euros au profit de deux associations.

WAHA
Découverte de la vie des Marchois sous
Les élèves de 3, 4, 5 et 6e années ont découvert la vie quotidienne de...

HOLLOGNE
Excursion des petits de l'école maternelle.
Le 29 juin, nous avons visité la ferme de Beauffaux, très chouette journée pour petits et...

AGENDA

QUOI DE NEUF ?

Trier les news

PORTAIL
Les projets de nos écoles en 2014
En 2014, les projets furent nombreux. En voici un aperçu. (Merci aux élèves de l'école de Humain pour leur participation à la bande son...)

PORTAIL
Marche sur Marche 2014 : merci!
L'édition du projet "Marche sur Marche" de cette année fut une réelle réussite...

AYE
Les grands-parents

Présentation globale
Projet éducatif
Projet pédagogique
Règlement d'ordre intérieur
Espace Moodle
Contacts

MENU DE LA SEMAINE

GUIDE PRATIQUE « PARENTS-ÉCOLE »
Comment mieux connaître l'école et s'y impliquer ?

LA TÉLÉVISION ET LES TROUBLES DE L'ATTENTION

MichelDesmur...

<http://ecolescommunales.marche.be/waha>